

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE DU 14 OCTOBRE 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE JEUDI 14 OCTOBRE A DIX-NEUF HEURES, AU 7 RUE DE POITIERS (75007 PARIS)

Les membres de l'Association se sont réunis en Assemblée Générale sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance (seize présents).

Madame Jacqueline BIREE préside l'assemblée en sa qualité de présidente.

Monsieur Gilles CEDOLIN et Madame Françoise POUILLET sont appelés comme scrutateurs.

La secrétaire de séance désignée est Madame Agnès BRÄULT.

L'assemblée, pouvant valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres :

- Les justificatifs de la convocation ;
- La feuille de présence de l'assemblée dûment justifiée ;
- Le compte de résultat arrêté au 31 août 2021 et le bilan ;
- Le rapport de gestion du Trésorier ;
- Le rapport d'activité de la Présidente.

Puis, la Présidente déclare que les documents et renseignements ci-après ont été tenus à la disposition des membres depuis la convocation de l'assemblée :

- Comptes annuels ;
- Rapport de gestion ;
- Projet de résolutions présentées par le conseil d'administration.

La Présidente indique :

Avoir reçu trente-quatre formules de procuration ;

N'avoir été saisie d'aucun projet de résolutions émanant des membres.

fc



L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et ses membres reconnaissent en tant que de besoin avoir usé des lois et règlements en vigueur.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée générale a été réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août 2021 ;
- Approbation des comptes du dit exercice ;
- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice ;
- Ratification des décisions du Conseil d'administration sur les projets 2021-2022 ;
- Validation de la proposition des membres du Conseil d'administration ;
- Pouvoir pour formalités.

Puis la Présidente donne lecture du rapport du conseil d'administration exposant l'activité de l'Association au cours de l'exercice écoulé, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir.

Le Trésorier donne connaissance des résultats financiers de l'association et de son rapport.

Enfin, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité, du rapport de gestion ainsi que des comptes de l'exercice 2020-2021,

Approuve le bilan et les comptes de cet exercice tels qu'ils ont été présentés dans leur intégralité, lesquels se traduisent par un bénéfice de 559 euros (cinq cent cinquante-neuf euros).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale donne quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale approuve le budget à l'équilibre pour l'exercice 2021-2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Gc

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de la proposition du Conseil d'administration, confirme la décision de changer le nom de l'association tel que proposé par le Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale du 15 octobre 2020, soit : **ALFÉE (Accueil et langue française pour les étudiants étrangers)**.

Il est précisé que cette résolution a été mise à l'ordre du jour de l'assemblée générale 2021 suite à un oubli de la Sous-préfecture de Nanterre lors de l'enregistrement du nouveau nom de l'association, le 17 mars 2021 : cette décision permettra la parution au Journal officiel.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des propositions du Conseil d'administration approuve la nouvelle composition du Conseil d'administration :

Jacqueline Birée

Joëlle Klotz

François Cadart

Philippe Antony

Perrine Canavaggio

Marie-Françoise Petit

Françoise Pouillet

Jean-Claude Vignaud

Jean-Michel de Tarrazi

Représentante des étudiants : Yu Ching Lin

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original de ce présent procès-verbal ou d'un extrait certifié conforme à l'effet de procéder à toutes formalités légales requises.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h.

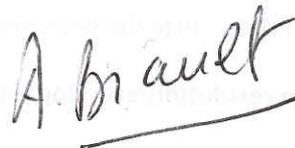
Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Présidente Jacqueline Birée



La Secrétaire Agnès Brault



Le Scrutateur Gilles Cedolin



La Scrutatrice Françoise Pouillet

